



## OÙ DORMIR SUR LE BASSIN D'ARCACHON

<https://bassin-arcachon.com/ou-dormir>

(Filtre « accessible aux personnes à mobilité réduite »)



## TRANSPORTS EN COMMUN

### TER NOUVELLE AQUITAINE

#### Ligne 41 Bordeaux - Biganos - Arcachon

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un service d'accompagnement en gare de Bordeaux, Biganos et Arcachon jusqu'au train.

Ce service est gratuit et doit être réservé 48 heures à l'avance à Allo TER au 0800 872 872 - choix 2.

Le service ACCES TER est accessible 6 jours sur 7, de 7h à 19h du lundi au samedi.

Se présenter 30 minutes avant le départ du train muni(e) du billet. L'agent de gare, informé, conduit et installe la personne jusqu'à sa place.

Une plateforme de traduction pour les sourds et malentendants est disponible sur le [site TER Nouvelle-Aquitaine](https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/services-contacts/accessibilite)

**Informations :** <https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/services-contacts/accessibilite>

### NAVETTES MARITIMES

Merci d'avertir la compagnie 72h avant le départ (fauteuil électrique pas accepté)

> [Le Passe Marée](#) - 06 45 03 37 09

> [L'UBA](#) - 05 57 72 28 28

### CAR RÉGIONAL

#### Ligne de bus 410 (Nord Bassin)

Il accueille les personnes à mobilité réduite (PMR).

Transport soumis à réservation téléphonique préalable au 0970 870 870 au plus tard l'avant-veille avant 18h ou le vendredi avant 18h pour le lundi.

Des arrêts sont accessibles aux PMR (signalés sur la fiche horaire de la ligne 410). Possibilité d'un transport complémentaire dit de substitution depuis un arrêt non aménagé pour rejoindre un arrêt accessible.

Pour utiliser ce service, en faire la demande lors de la réservation téléphonique préalable.

**Informations :** <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/gironde>

### RÉSEAU ALEGO (NORD BASSIN)

Le Transport à la demande en porte à porte (TAD) est réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR), personnes justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80%.

Avant la première réservation, une inscription est nécessaire auprès de la Maison des Mobilités : 05 25 62 20 10 ou [contact@alego-mobilite.fr](mailto:contact@alego-mobilite.fr) pour vérifier les conditions d'éligibilité.

Chaque utilisateur du TAD peut bénéficier d'un accompagnateur pour lequel le transport est gratuit.

Votre déplacement est assuré de votre point de départ à votre adresse de destination sur le territoire de la COBAN (Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Audenge, Lanton, Biganos, Mios, Marcheprime).

**Informations :** <https://www.alego-mobilite.fr/a-alego-a-la-demande-28/>

### Quand et comment réserver son TAD ?

Au plus tard la veille du déplacement avant 17h00 (uniquement un jour ouvrable) soit du lundi au vendredi jusqu'à 18h00 et le samedi jusqu'à 12h30.

- **Par l'Appli My Mobi**
- **Sur le site internet**
- **A la Maison des Mobilités** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
- **Par téléphone :** 05 25 62 20 10 de 8h30 à 19h00



## TRANSPORTS EN COMMUN

### RÉSEAU BAÏA (SUD BASSIN)

Le service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR) permet de se déplacer de « porte à porte » sur le territoire Bassin d'Arcachon Sud. TPMR est réservé aux personnes justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80% et après avis de la commission d'admission (un dossier d'inscription doit être rempli auprès du Centre Communal d'Actions Sociales et doit être validé par la Commission Locale de Gestion de la COBAS). Le TPMR est accessible avec l'ensemble de la gamme tarifaire Baïa. Chaque utilisateur peut bénéficier d'un accompagnateur de son choix pour lequel le transport est gratuit. Du lundi au samedi (sauf jours fériés) - de 8h à 18h

**Informations :** <https://www.bus-baia.fr/page.php?id=6&rech=1>

### Quand et comment réserver son TPMR ?

AU PLUS TARD la veille de votre voyage AVANT 18H pour un transport LE LENDEMAIN MATIN et AVANT 12H pour un transport L'APRÈS-MIDI.

Par TÉLÉPHONE au 0 800 100 937 (choix N°3) de 8h à 12h30 et de 14h à 18h du lundi au vendredi et de 8h à 12h30 le samedi.



## ANDERNOS-LES-BAINS

### PLAGE

**Plage du Betye :** accessible aux personnes à mobilité réduite (à disposition un tiralo l'été sur demande, au club de plage Les Marsouins : 06 87 04 81 43)

### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Office de tourisme



### ITINÉRAIRES TOURISTIQUES LABELLISÉS « TOURISME & HANDICAP »

#### Balade à roulettes® :

« de l'église Saint Eloi à la jetée »



#### Balade à roulettes® :

« le port du Betye »



### ACTIVITÉ LABELLISÉE « VALIDES HANDICAPÉS »

#### Andernos Espadon Thalassa

(moteur, mental)



### ACTIVITÉS, SERVICES ADAPTÉS AUX PMR



**Salles de cinéma, le Théâtre Dolce Vita** avec places PMR

**Excursions en bateau ou navettes maritimes** sur le Bassin (fauteuil électrique pas accepté)  
- depuis le port d'Andernos avec le Passe Marée\*  
- depuis la jetée d'Andernos avec l'UBA \*  
\*Avertir la compagnie 72h avant le départ

**Tous les WC publics** sont accessibles PMR

### HÉBERGEMENT LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Village du Falgouet



Vidéos YouTube sur notre chaîne "Bassin d'Arcachon" (son vidéo, sous titres et langage des signes)

[Jetée Thiers d'Arcachon](#)

[Parc Mauresque d'Arcachon](#)

[Château Déganne d'Arcachon](#)

[Village de l'Herbe à Lège-Cap Ferret](#)

[Chapelle de la Villa Algérienne à Lège-Cap Ferret](#)

## ARCACHON

### INFORMATIONS

<https://www.arcachon.com/tourisme/pratique/pmr-accessibilite/>

### PLAGES

#### Plage Thiers - Label 1 handiplage



Située en centre-ville, elle dispose de places de parking réservées, d'une rampe d'accès, d'un tapis et d'un tiralo à droite de la jetée (fauteuil de plage pour personne à mobilité réduite), d'un vestiaire et de sanitaires dédiés aux personnes handicapées dont l'usage est sous la seule responsabilité des utilisateurs. Les nageurs sauveteurs sont présents pour les accueillir. Le tiralo est disponible en juillet et août en présence des nageurs sauveteurs.

**Plage Pereire :** accessible aux personnes à mobilité réduite, et permettant notamment l'accès au restaurant de saison "Club Plage Pereire"

### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Office de tourisme



### ACTIVITÉ LABELLISÉE « HANDISURF »



**Ocean Roots :** accueil de personnes à mobilité réduite, déficients mentaux, autistes, trisomiques, invalides suite accident ou autre... et formation pour la compétition

### ACTIVITÉS LABELLISÉES « VALIDES HANDICAPÉS »

#### Cercle de Voile d'Arcachon

(moteur, mental, auditif, visuel)

#### Aviron Arcachonnais section Aviron

(moteur, mental, auditif, visuel)

#### Arcachon Natation (mental)



### ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX PMR



#### Petit train (activité d'avril à octobre) :

1 place pour un fauteuil à bord du petit train. Pour les PMR pouvant sortir de leur fauteuil en étant aidé, le fauteuil est déposé à l'Office de Tourisme et les PMR peuvent s'installer aux places tout public.

**Ville d'Hiver et le Parc Mauresque :** accès avec ascenseur gratuit

**Marché :** accès aux Halles en centre-ville place des Marquises et les rues du cœur de ville (parking souterrain accessible aux PMR)

**MA.AT** (médiathèque, ludothèque, office de tourisme, auditorium, espace numérique)

**Bunker 502 à l'OT :** accès par l'ascenseur seulement à la scénographie (pas l'intérieur du bunker)

#### Théâtre Olympia

#### Cinéma

#### Café-Théâtre Le Zèbre

#### Thalazur Thalassothérapie

#### Excursions en bateau sur le Bassin

(fauteuil électrique pas accepté)

Depuis la Jetée Thiers avec UBA\*, Jalilo\*, Tip Top\*, Passe Marée\*. \*Accueil des PMR, merci d'avertir la compagnie 72h avant le départ

### VISITES LIBRES

**Balade front de mer d'Arcachon :** en front de mer de l'Épi Legallais au petit port d'Arcachon, 2 km de promenade

#### Balade à roulettes®

« promenade Robert Fleury à Pereire »

### HÉBERGEMENTS/RESTAURANTS

Accès à la liste PMR sur [arcachon.com](http://arcachon.com) en sélectionnant « mobilité réduite » dans les filtres

**STATIONNEMENT** Gratuit toute l'année, à condition que le macaron officiel PMR soit apposé



## ARÈS

### INFORMATIONS

[Guide Vacances pour tous à Arès](#)

### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

Office de Tourisme



### PLAGE

#### Le bassin de baignade de

**Saint Brice** dispose d'un tiralo (à disposition l'été sur demande au poste de secours : 05 57 17 21 89)

### VISITES LIBRES

**Balade à roulettes®** « le port d'Arès »

**Conche de Saint Brice**, accessible aux PMR

### HÉBERGEMENTS

**Camping Les Écureuils** : mobil home adapté, accueil et solarium accessible.

**Campings Les Goélands, Pasteur et La Canadienne** : accessibles au niveau de l'extérieur, emplacements uniquement.

**Hôtel le Grain de Sable** : une chambre accessible.

### RESTAURANTS

**Chez Alcide**

**L'incontournable**

**B comme Bistrot**

**Le Pitey**

**Sème**

**Le Makhila**

**Cabane 44**

**Chez Pépé**

**Cabane du Bout**

**Le Thier du Bassin**

**Le Pré Salé**

### LOISIRS

**Arès Kayak Nature**

**L'Andade Surf** (tout handicap sauf moteur)

**Le Club Nautique** (tout handicap sauf moteur)

**Tennis** (terrain accessible mais pas le club house)

### SERVICES ADAPTÉS AUX PMR



**La poste** ainsi que le guichet de retrait

**Toilettes publiques** de l'Office de Tourisme et sur la place Weiss

### STATIONNEMENT

A côté de l'Office de Tourisme et sur la place de l'église

## BIGANOS

### LOISIRS

**Balade en Galupe** sur le delta de la Leyre depuis le Port de Biganos avec Lou Batel'Eyre : conditions à définir avec le prestataire (activité non labellisée)

**Visite d'un élevage d'esturgeons** et dégustation de caviar au Moulin de la Cassadotte à Biganos (activité non labellisée)

## AUDENGE

### SITES LABELLISÉS « TOURISME & HANDICAP »

**Domaine de Certes et de Graveyron**



Inscrit dans la démarche «Territoire 100% Inclusif» : animation adaptée, cheminement PMR, bâtiment accueil aux normes d'accessibilité, accueil disposant d'un système audio pour les malentendants. 05 56 82 71 79

**Bassin de baignade - Label 1 handiplage**

Rampe d'accès pour les PMR et mise à disposition d'un fauteuil amphibie TIRALO aux horaires d'ouverture du bassin, sur simple demande auprès des surveillants de baignade. Gratuit et aucune réservation préalable. L'entrée et la sortie de l'eau doivent se faire avec l'aide d'un accompagnateur.



## MARCHEPRIME

### CENTRE CULTUREL ADAPTÉ AUX PMR

**La Caravelle**



## GUJAN-MESTRAS

### PLAGE

**Plage de La Hume** – [Label 2 handiplage](#) :  
tirallo et handiplagiste en juillet et août,  
roulement aménagé jusqu'à la plage,  
sanitaires et douches accessibles



### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Office de Tourisme



### ACTIVITÉS LABELLISÉES « VALIDES HANDICAPÉS »

**Roller Skating** (mental)  
**UAGM Athlétisme**  
(mental, moteur)



### LOISIRS ACCESSIBLES AUX PMR



**Maison de l'Huître**

**Cinéma Gérard Philipe**

**Médiathèque**

**Maison des Arts** (expositions)

**Piscine**

**Parcs de loisirs**

### VISITES LIBRES

**Balade à roulettes®** :  
[« le lac de la magdeleine »](#)

**Balade à roulettes®** :  
[« le parc de la Cheneraie »](#)

**Marché** le mercredi matin sur le parking de  
la gare de Gujan

### HÉBERGEMENTS

Les **hôtels, résidences** et **campings** sont  
accessibles (minimum une chambre ou  
appartement ou une partie du camping)

### RESTAURANTS ET CABANES DE DÉGUSTATION D'HUÎTRES

La majorité est accessible aux PMR, se  
renseigner auprès de l'Office de Tourisme :  
05 56 66 12 65

### GARE

Gujan-Mestras accessible aux PMR via un  
ascenseur

## LANTON

### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Domaine de Certes et de Graveyron



Inscrit dans la démarche «Territoire 100%  
Inclusif» : animation adaptée, cheminement  
PMR, bâtiment accueil aux normes  
d'accessibilité, accueil disposant d'un  
système audio pour les malentendants.  
05 56 82 71 79

### PLAGE

**Bassin de baignade**  
[Label 2 handiplage](#)



### LOISIRS

**Visite de l'écomusée de Gardarem**  
sur le Port de Taussat (site non labellisé)

**Batelier de Suzette** (balade en bateau) :  
conditions à définir avec le prestataire  
(activité non labellisée)

## LE TEICH

### SITE LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### Office de Tourisme



### PLAGE

**Bassin de baignade du Teich**  
[Label 1 handiplage](#)



L'accès des personnes à mobilité  
réduite est facilité grâce aux places de  
parking réservées, à un chemin d'accès  
en caillebotis jusqu'au poste MNS, à un  
acheminement jusqu'à l'eau avec des  
tapis de sol plastiques escamotables  
et antidérapants. Toilettes et tables de  
pique-nique avec places réservées.

### HÉBERGEMENTS LABELLISÉS « TOURISME & HANDICAP »

**Vacances sous le catalpa** (Gîte)



**Le chalet de la cigogne du teich**



### ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX PMR

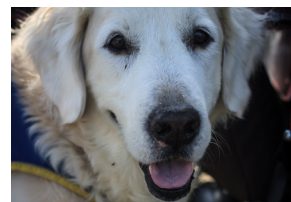


#### Pôle culturel l'EKLA

Bâtiment accessible. Tarifs réduits sur les  
spectacles (sur présentation d'une carte  
d'invalidité 80%)

#### Réserve Ornithologique du Teich

Boucle de 6 km accessible.  
Les animaux domestiques ne sont pas admis,  
excepté le chien guide d'aveugle,  
le chien d'assistance ou en formation  
pour être guide.



## LA TESTE DE BUCH

### INFORMATIONS

Sur le site [tourisme-latestedebuch.com](http://tourisme-latestedebuch.com)

### PLAGES LABELLISÉES

#### « TOURISME & HANDICAP »

##### Plage de Cazaux Lac



##### Plage du Petit Nice



Places de stationnement réservées et identifiées. Rampe de descente en pente douce entre le stationnement et la plage pour l'accessibilité aux fauteuils roulants. Des tiralos et des hippocampes (fauteuils adaptés au sable et à la mise à l'eau) sont à disposition. Des vestiaires et sanitaires sont disponibles pour les personnes handicapées dans le poste de secours. Une aire de pique-nique est accessible à tous (parking gratuit, sanitaires publics, tables de pique-nique).

### SITES LABELLISÉS

#### « TOURISME & HANDICAP »

##### Office de tourisme



##### Stade nautique



##### Espace d'accueil de la Dune du Pilat



- Audiodescription et casques pour malentendants à la cabane exposition
- Mise à disposition du document en braille synthétisant les panneaux d'information
- Enregistrement audio des panneaux d'information
- Mise à disposition d'un document FALC pour la présentation de la Dune du Pilat
- Accès PMR sur tout l'espace d'accueil (cabanes, commerces, sanitaires)

Cependant, l'accès au sommet demeure impossible pour les personnes ne pouvant gravir la Dune par le sable ou par l'escalier installé de Pâques à la Toussaint.

### ACTIVITÉ LABELLISÉE **HANDIVALIDE**

#### Cercle de voile de Cazaux

(auditif, mental, moteur, visuel)  
LE CVCL dispose de 2 lèves personnes pour aider à l'embarquement dans les bateaux : des hansa 303 (petits bateaux en double) ou des ludic (bateaux collectifs).

### ACTIVITÉS LABELLISÉES « VALIDES HANDICAPÉS »



#### Planeurs du Bassin d'Arcachon (visuel)

#### Les Archers du Bassin d'Arcachon - tir à l'arc (auditif, mental, moteur, visuel)

#### Stade Cubzagais Athlétisme (mental)

#### Action Plein'R - multisports (mental)

#### AS Tennis de Table (moteur, visuel, auditif)

#### Tennis Club de La Teste (mental)

#### Cercle de Voile du Pyla-sur-Mer (visuel)

#### Pyla Vol Libre Parapente (mental, visuel, auditif)

#### Les Jeunes du Capitalat - gymnastique (auditif, mental, moteur, visuel)

#### Arcachon Parachutisme EPSBA (moteur)

### VISITES LIBRES

#### Balade à roulettes® : « les Prés Salés Ouest »

#### Balade à roulettes® : « halte nautique - lac de Cazaux »

#### Les Pistes de Robin (en FACL)

### ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX PMR



#### Théâtre Cravey

#### La Biblio, Cultures partagées

#### Galerie La Source

#### Cinéma Grand Ecran

#### Zoo du Bassin d'Arcachon

#### Brain l'Escape & Quiz Game

#### ULM Evasion

### HÉBERGEMENTS

#### Hôtels, campings et résidences de tourisme :

se renseigner auprès de l'Office de Tourisme au 05 56 54 63 14 ou sur [le site web](http://le site web).

#### SERVICES ACCESSIBLES, PROCHES DE L'OFFICE DE TOURISME

##### Hôtel de ville

##### La Poste

Toilettes publiques de l'Office de Tourisme et rue Victor Hugo

Places de stationnement devant l'Office de Tourisme

## LÈGE-CAP FERRET

### PLAGES

#### Plage Le Grand Crohot :

[Label 1 handiplage](http://Label 1 handiplage)

3 tiralos (de mi-juin à mi-septembre)  
Accès caillebotis - Borne d'appel  
Réservation obligatoire : 05 56 60 13 68

**Plage Le Truc Vert :** accessible aux PMR  
1 tiralo (de mi-juin à mi-septembre)  
Accès caillebotis - Borne d'appel  
Réservation obligatoire : 05 56 60 58 02

**Plage L'Horizon :** accessible aux PMR  
1 tiralo (de mi-juin à mi-septembre)  
Accès caillebotis - Borne d'appel  
Réservation obligatoire : 05 56 60 62 58

### HÉBERGEMENT LABELLISÉ « TOURISME & HANDICAP »

#### VVF Villages Claouey



### ACTIVITÉ LABELLISÉE « VALIDES HANDICAPÉS »

#### Pétanque Ferret Capienne (mental, moteur, auditif)



### LOISIRS

#### Tennis & Padel Club de Lège-Cap Ferret

**Le Tikiflo :** balades sur l'eau habilitées, excursions en chaland

### PLUS D'INFORMATIONS :

<https://tourisme-handicaps.org/espace-grand-public/> • <https://handiplusaquitaine.fr/> • [www.bassin-arcachon.com/handitourisme](http://www.bassin-arcachon.com/handitourisme)

Ce tableau se base sur les articles de loi, arrêtés, règlements et convention officiels à retrouver sur le site [www.anmchiensguides.fr](http://www.anmchiensguides.fr)

Dans tous les lieux où les chiens guides éduqués et en éducation sont acceptés, la dispense du port de la muselière est effective.

Chiens à la retraite : ils ne bénéficient d'aucun droit spécifique, ils sont considérés comme animaux de compagnie.

Il peut y avoir des différences entre chiens guides éduqués et chiens guides en éducation (surfacturation, accès, etc.). Contactez l'ANM Chiens Guides en cas de doute.

## ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

|                                                                                   |              |                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                           |                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Commerces    |    | Accès autorisé, quel que soit le type de commerce (grandes et petites surfaces, de bouche, de vrac, etc.) |                                                                                                                                                               |
|  | Restauration |    | Accès autorisé, quel que soit le type de restaurant (gastronomique, fast-food, etc.).                     | Les questions d'hygiène ne concernent pas les chiens guides éduqués et en éducation tant qu'ils n'entrent pas dans les espaces où sont préparés les aliments. |

## MILIEU HOSPITALIER

|                                                                                   |                           |                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Etablissements sanitaires |    | Accès autorisé dans le hall d'accueil, les couloirs et les salles d'attente. |   Accès interdits dans certains services, dans les salles de soin et dans les chambres. Pour ce dernier point, certains établissements acceptent la présence du chien de manière exceptionnelle. |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## TRANSPORT

|                                                                                     |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Transport aérien                                            |                                                                                           | <p>Pas de supplément facturé.</p> <p>L'aéroport étant un lieu ouvert au public, l'accès est autorisé à l'équipe.</p> <p>Maître et chien ont le droit de s'installer en cabine.</p> <p>La personne déficiente visuelle peut demander ou refuser un accompagnement à la montée et à la descente de l'avion.</p> <p>Ce règlement s'applique au départ, à l'arrivée ou en transit dans un aéroport d'un Etat membre de l'Union Européenne, et à toutes les compagnies européennes.</p> | <p>La législation du pays de destination prime. Si l'accessibilité de l'équipe n'y est pas autorisée, elle ne pourra y voyager.</p> <p>Le commandant de bord peut juger que le comportement du chien et/ou de son maître implique un manque de sécurité pour les passagers et l'avion et leurs en interdire l'accès. Cela étant, le commandant aura à se justifier d'une telle décision.</p> <p>Il peut être exigé que le chien soit attaché au siège et/ou qu'il porte une muselière.</p> <p>Le chien ne doit pas entraver le passage dans les allées et doit rester sous les jambes du maître.</p> <p>Certaines compagnies demandent une attestation d'affiliation de l'Ecole de provenance du chien guide à l'International Guide Dog Federation.</p> |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                           | Air France : le chien en éducation n'a pas accès à la cabine du fait de son éducation non finalisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Autres compagnies : se renseigner au préalable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Transport ferroviaire                                       |                                                                                           | <p>Aucune facturation supplémentaire pour la présence du chien guide.</p> <p>SNCF : un accompagnateur et un chien guide peuvent voyager avec la personne déficiente visuelle gratuitement. Seuls les frais de réservation pour l'accompagnateur sont à payer</p>                                                                                                                                                                                                                   | SNCF : le maître peut disposer d'un surclassement sans frais supplémentaire à la montée dans le train en en parlant au contrôleur, si place en première il y a.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                           | SNCF : une convention de 2008 autorise l'accès des chiens guides en éducation sans frais supplémentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|    | Transport routier (bus, cars, taxis, véhicules de location) |                                                                                           | Accès sans frais supplémentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Taxis : Annoncer ou non la présence du chien guide lors de la réservation est à votre convenance. Cependant, il arrive malheureusement encore souvent qu'un taxi ne s'arrête pas pour prendre la course en voyant le chien.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                         | L'accès des familles d'accueil peut inclure une facturation supplémentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Bonnes pratiques : le chauffeur peut demander à ce que le chien aille dans le coffre ; il n'est pas spécialement prévu que le chien voyage sur la banquette arrière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|  | Transport maritime                                          |                                                                                       | Accès sans frais supplémentaire pour la présence du chien.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                       | Accès autorisé, gratuité non garantie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Accès dans les locaux à passagers et zones où se trouvent les services de restauration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  | PARCS ET JARDINS MUNICIPAUX, PLAGES                         |    | Tenus en laisse ou au harnais, les chiens guides et les chiens en éducation ont l'autorisation d'accéder.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Les parcs et jardins municipaux ainsi que les plages publiques sont sous la responsabilité des communes. Rapprochez-vous de ces dernières pour en connaître les modalités d'accès et/ou leur faire une requête.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | LIEUX DE LOISIRS                                            |    | L'accès à ces lieux est autorisé par la loi pour les chiens guides éduqués et en éducation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Si le chien ne peut pas monter dans une attraction ou autre, pour question de sécurité, se renseigner auprès de l'établissement pour la garde du chien.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  | Salles de sport et piscines                                 |    | <p>Accès autorisé par la loi</p> <p>La présence du chien durant la séance de son(a) maître(ssie) ne fait l'objet d'aucune réglementation. Un accord amiable avec l'établissement est à suggérer par le client.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                 | Piscines : L'accès est obligatoire. C'est à l'établissement de trouver une solution de garde pour le chien, celui-ci ne pouvant pas suivre son maître au bord du bassin. Dès lors qu'il y a un pédiluve, le chien ne peut entrer dans la zone.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|  | Cinéma                                                      |                                                                                       | Accès autorisé par la loi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                       | Accès autorisé par la loi. En termes de bonnes pratiques, les conséquences du bas âge d'un chiot sont à prendre en considération.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | Parcs zoologiques                                           |    | Tenus en laisse ou au harnais, accès autorisé par la loi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Il serait préférable d'envisager une solution de garde. Ceci afin d'éviter une situation de stress pour le chien et pour les animaux présents dans le parc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                     |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                             | Toujours le même souci pour la gratuité pour les familles d'accueil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | HEBERGEMENTS                                                |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | Chambres d'hôtes, gîtes de moins de 15 personnes et Airbnb  |    | l'art 88. de la loi de 1987, n'oblige pas le propriétaire à accueillir un chien guide. Il peut donc tout aussi bien vous être demandé une surfacturation du fait de la présence du chien.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | Gîtes de plus de 15 personnes                               |    | Libreaccès sans surfacturation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | Campings                                                    |    | Libreaccès garanti sans facturation supplémentaire. Le chien guide doit être tenu en laisse dans les espaces communs, les allées et dans les extérieurs de son emplacement (tente, mobile home, caravane, etc.). L'utilisation d'une longe peut être utile.                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | Hôtels                                                      |    | Accessibles sans facturation supplémentaire due à la présence du chien guide.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|  | INTERNATIONAL                                               |                                                                                       | Retrouvez les textes législatifs internationaux concernant l'accessibilité sur <a href="http://www.anmchiensguides.fr">www.anmchiensguides.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Contactez la FFAC pour tout ce qui concerne les familles d'accueil et les chiens en éducation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |